

Un tarif Internet pas si social selon l'UFC-Que choisir

« Après le vrai-faux tarif social mobile annoncé en début d'année, le gouvernement continue de travailler sans les principaux intéressés, les consommateurs, avec un résultat à la hauteur de l'expérience précédente : une offre très décevante et définitivement inutile. » L'UFC-Que choisir a réagit, vertement, aux informations sur la prochaine signature, le 13 septembre prochain, d'une convention avec les opérateurs d'un [tarif social Internet](#). Un concept, « promis par le gouvernement depuis 2008 et sans cesse repoussé », visant à permettre l'accès Internet aux populations défavorisées au même titre que le service téléphonique universel.

L'association de défense des consommateurs pointe les choix discutables dans la mise en place du projet (à commencer par le manque, pour ne pas dire l'absence, de concertation avec la société civile, autrement dit, les représentants des consommateurs). Choix qui portent avant tout sur le tarif. « Le prix proposé, déjà disponible sur le marché pour des offres parfois plus complètes [comme celle d'Alice à moins de 10 euros, NDLR] est bien trop élevé pour faire la différence, rappelle l'UFC. Pour être vraiment accessible, il serait nécessaire que le prix du tarif social Internet n'excède pas 10 euros. » On en est loin. Il suffirait de s'appuyer sur les offres à 20 euros des opérateurs associées à une subvention du service universel, comme celle disponible pour les lignes fixes, afin d'aboutir à un prix final de 10 euros.

Le défenseur des consommateurs ajoute que « sur le tarif social Internet, les enjeux ne sont donc pas les mêmes pour tous les opérateurs ». En effet, si les opérateurs versent 9 euros par mois et par ligne à France Télécom pour l'accès à la boucle locale, Orange, propriété de l'opérateur, est indirectement favorisé. Au risque de créer des distorsions entre opérateurs pour un service qui risque de leur être imposé. En conséquence, l'UFC-Que choisir demande au gouvernement de « au gouvernement de suspendre les discussions avec les seuls opérateurs et d'ouvrir une réelle concertation sur le tarif social Internet incluant les associations de consommateurs mais aussi le régulateur des télécoms, pour qu'une vraie offre sociale internet voit, enfin, le jour ».

Car, l'UFC rappelle que « le service universel fixe est à 6,50 euros/mois et qu'ajouter 17 euros supplémentaire pour un accès à internet constitue un effort trop important pour grand nombre de familles en difficultés; familles qui, dans la crise actuelle, voient, selon l'INSEE, leur situation s'aggraver » Bref, l'accès Internet risque de rester un luxe pour une partie de la population...